

CONCERTATION CONTINUE

AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DE LA QUALITÉ DE **L'EAU POTABLE** DISTRIBUÉE PAR LE SEDIF

13 novembre 2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION CONTINUE

La réunion publique de lancement de la concertation continue sur le projet d'amélioration et de sécurisation de la qualité de l'eau potable produite par le SEDIF s'est déroulée le mercredi 13 novembre 2024, de 19h à 21h45, à la Fabrique Marais à Paris. Elle a réuni près de 80 participants, ayant pour la plupart déjà participé au débat public de 2023.

Discours introductif Luc Strehaiano, Premier Vice-président du SEDIF et maire de Soisy-sous-Montmorency (Val-d'Oise)

Luc Strehaiano remercie les participants pour leur présence. Il explique qu'après le débat public de l'année 2023, cette nouvelle phase de concertation continue permet de poursuivre l'information et le dialogue. Il ajoute que le SEDIF a répondu à l'ensemble des demandes de clarification et recommandations issues de ce débat et que le Comité, réuni en novembre 2023, a voté à l'unanimité la poursuite du projet. Il estime que jamais les Françaises et les Français n'ont autant parlé de leur santé, et que les enquêtes montrent qu'il s'agit d'une préoccupation majeure, devant le pouvoir d'achat, et la sécurité sanitaire occupe la scène politique et médiatique comme jamais auparavant.

Il estime que l'eau, en tant que ressource naturelle, mais aussi en tant que produit de consommation de première nécessité, doit donner confiance face à un mouvement de défiance de plus en plus puissant. Sur ce sujet des pesticides et de la santé, il salue la présence de Xavier Coumoul, professeur en biochimie et toxicologie à l'université Paris Cité, qui livrera un éclairage utile. Il rappelle que l'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé de France, avec sur le territoire du SEDIF 400 000 analyses par an, soit 11 000 par jour ; mais qu'il reste des inconnues qui interrogent. Il cite l'enquête de Générations futures rendue publique le mois dernier, qui a dévoilé que 71 % des métabolites de pesticides à risque n'ont fait l'objet d'aucun suivi dans les eaux souterraines ou encore dans l'eau potable.

Pour le SEDIF et ses 133 communes d'Île-de-France, Luc Strehaiano explique qu'il est apparu comme un devoir pour les usagers d'aller plus loin pour améliorer et sécuriser l'eau distribuée, et de se doter d'ici à fin 2027, pour l'usine de production de Méry-sur-Oise, et à l'horizon 2032, pour les usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne, d'une technologie membranaire haute performance. Cette technologie est destinée à filtrer et éliminer au maximum les micropolluants de l'eau, et à réduire fortement le chlore et le calcaire au robinet des 4 millions d'usagers.

Luc Strehaiano ajoute qu'il s'agit pour le Syndicat d'un investissement historique mais nécessaire, avec un milliard d'euros qui y seront consacrés dans les huit années à venir. Pour le SEDIF, la santé a un coût, mais elle n'a pas de prix. Il indique que le prix de l'eau potable va un peu augmenter, après 25 ans sous le seuil de l'inflation, mais que les bénéfices pour les habitants vont être importants, avec notamment la baisse considérable du calcaire. Il ajoute qu'il

s'agit également de l'assurance de pouvoir se passer d'acheter de l'eau en bouteille, et donc encore une économie, car l'eau en bouteille plastique coûte de 100 à 300 fois plus cher que celle du robinet.

Luc Strehaiano ajoute qu'au-delà du projet « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore », le SEDIF investit déjà en régime établi près de 100 millions d'euros par an pour rénover son patrimoine industriel et son réseau de canalisation : depuis la rentrée de septembre, il a inauguré le site de Palaiseau, avec son nouveau château d'eau, et la station de pompage d'Antony, et célébrera l'année prochaine les 1000 km de canalisations renouvelés.

Luc Strehaiano répond à ceux parlant d'un projet d'une eau à deux vitesses, en disant que c'est déjà le cas, même sur le territoire du SEDIF, avec des eaux différentes selon les usines de production, sans que cela ne pose de problème, et qu'il refuse le nivellement par le bas.

Il estime, comme André Santini et les membres du Bureau transpartisan du Syndicat, qu'en matière de santé, il ne peut y avoir de décroissance : des technologies efficaces existent, il faut les mettre en œuvre et cesser d'opposer le curatif et le préventif. Il faut mener les deux de front, leurs effets se cumulant sur des laps de temps différents. Il rappelle que le SEDIF a toujours indiqué que le traitement membranaire, qui a fait ses preuves depuis 25 ans à l'usine de Méry-sur-Oise, devait s'accompagner d'actions pour préserver la ressource. Il ajoute que sur des ressources superficielles comme celles du SEDIF, celui-ci ne peut agir seul, compte tenu à la fois de la complexité et de la taille des bassins versants. Il va continuer de participer activement à toutes les actions mises en œuvre, comme avec le programme Phyt'Eaux Cités, allant dans le sens d'un travail en commun sur les questions de la préservation de la ressource.

Il conclut en affirmant que le SEDIF est déterminé à donner le meilleur à ses usagers, afin que l'eau du robinet reste plus que jamais une source de confiance.

Présentation de la concertation continue par Nathalie Durand et Agnese Bertello de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Nathalie Durand et Agnese Bertello, les deux garantes de la concertation continue nommées par la CNDP, reviennent sur le débat public de 2023 et présentent la CNDP, la phase de concertation continue, ainsi que le rôle et les missions des garantes.

Séquence 1 - Avancées du projet depuis la fin du débat public

Focus sur les actions de préservation de la ressource

Yannick Pétillon, chargé d'études et d'opérations au SEDIF, présente les actions mises en œuvre depuis la fin du débat public en matière de préservation de la ressource et de protection de l'environnement, avec en particulier la prise officielle de la compétence « Protection de la ressource » par le Syndicat et le plan Terre & Eau 2025.

Éclairage scientifique : pesticides, PFAS, santé et eau du robinet

Xavier Coumoul, professeur en toxicologie et biochimie à l'Université Paris Cité, dirige une unité de l'Inserm de 120 personnes étudiant l'exposome, et avait déposé un cahier d'acteur lors du débat public de 2023.

Il évoque le rapport d'expertise *Pesticides et santé* de 2021 auquel il a contribué, et qui avait été commandé par plusieurs directions générales, afin de d'établir les liens existants entre exposition aux pesticides et santé. Les données principales de l'expertise émanent d'une dizaine d'experts de domaines différents : exposition, sociologie, épidémiologie et toxicologie. Ils ont travaillé sur environ 5 000 documents.

Il présente ensuite les principaux enseignements du rapport. Il émane principalement des études épidémiologiques, renforcées par la toxicologie, un certain nombre de pathologies en lien avec l'exposition, principalement des agriculteurs et agricultrices. La majorité des études épidémiologiques sont réalisées sur ces populations, qui sont les plus exposées et différemment exposées aux pesticides, notamment par voie cutanée. Il ajoute que pour la population générale, en particulier en ce qui concerne les pesticides présents dans l'eau et donc l'exposition par voie alimentaire, il y a assez peu de données. Il rappelle que la partie expologique avait permis de démontrer la contamination de près de 80 % des eaux souterraines et superficielles. Il ajoute que la partie épidémiologique met en évidence plusieurs associations pathologiques avec une exposition de pesticides, et que les experts ont réussi à identifier des études qui portaient sur les expositions domestiques. Celles-ci peuvent résulter des épandages ou d'activités au sein de son propre foyer (il évoque notamment les insecticides). Il explique que l'expertise a permis de distinguer deux types de populations, les enfants et les adultes. Des liens entre certains types de cancer et certaines maladies neurodégénératives, comme la maladie de Parkinson, en lien avec l'exposition des agriculteurs, avaient déjà été démontrés en 2013.

Pour les enfants d'agriculteurs ont été démontrés dans l'expertise des liens avec des pathologies du neurodéveloppement, et ce sur certaines pathologies avec des pesticides qui sont toujours utilisés, comme les pyréthrinoïdes. Il ajoute que ceux-ci sont utilisés en usage agricole mais aussi domestique, par exemple dans les antipuces pour les chats. Il a été démontré que les enfants exposés aux pyréthrinoïdes développent des syndromes d'anxiété plus importants. Il évoque ensuite on a des pathologies en lien avec le cancer, avec chez les enfants aussi des cancers spécifiques, puisque les cancers pédiatriques sont relativement différents des cancers chez l'adulte. Il ajoute que ces présomptions de liens étaient aussi affirmées par les études toxicologiques, qui démontré le lien entre pyréthrinoïdes et activité sur les acteurs majeurs du fonctionnement du système nerveux.

Xavier Coumoul conclut en indiquant que cette étude de 2021 a renforcé les résultats de l'étude de 2013, et que la toxicologie a permis d'affirmer le lien de causalité pour les associations faites par l'épidémiologie.

Il évoque ensuite les multiples micropolluants et l'effet cocktail. Il explique que sur 100 000 molécules créées par l'homme, seules 500 ont un niveau de danger et d'exposition bien connu. Pour les perturbateurs endocriniens, PFAS, microplastiques, etc. ; chacun est exposé à une multitude de molécules, ce qui définit un effet cocktail, avec des milliers de molécules dont on connaît mal les dangers et l'exposition, et qui diffèrent beaucoup selon les lieux et modes de vie, mais aussi selon la vulnérabilité des personnes.

Il évoque ensuite la question de l'eau et du réchauffement climatique, et le fait qu'avec l'assèchement des ressources, il risque d'y avoir une concentration des polluants. Ces variations de concentration peuvent complètement changer l'effet cocktail de ces molécules, d'où la nécessité de préserver la ressource en eau.

Il estime que la filtration membranaire qui fait l'objet de cette réunion peut prévenir ces risques sur la santé, et qu'elle semble plus efficace que les technologies préalables. Ce qui n'empêche pas de limiter au maximum la contamination de l'eau par les molécules produites par l'homme telles que les pesticides et les PFAS.

Temps d'échange #1

« Moi, je pense que les membranes sans actions concrètes, en fait, on va capter tous les polluants et on va les rejeter au système » (Dina Deffairi Saissac)

Un participant se présentant comme un simple buveur d'eau évoque le double aspect préventif et curatif. Il revient sur le plan d'actions présenté pour préserver la ressource, et estime qu'il devrait déterminer des délais. Il demande donc quand il sera possible d'arrêter le curatif car le préventif aura été suffisant. Il évoque ensuite le coût et demande si l'amortissement des usines correspond au temps où il n'y aura peut-être plus besoin de curatif.

Jean-Michel Sicot évoque Eau de Paris, qui incite les agriculteurs les plus exposés aux pesticides de transitionner vers une agriculture biologique, ce qui évite d'avoir à nettoyer l'eau avec l'OIBP.

Olivier Faure de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, demande à Xavier Coumoul confirmation de certains chiffres qu'il a en tête : l'exposition moyenne de la population aux pesticides et aux PFAS est causée à 80 % par l'alimentation, 15 % par les aérosols et 5 % par l'eau potable.

Xavier Coumoul explique ne pas avoir en tête l'exposition, mais confirme que pour les PFAS, l'alimentation joue un rôle majeur. Il explique qu'il y a énormément de PFAS, à peu près 10 000 connus, et qu'ils sont présents dans beaucoup d'éléments de notre quotidien, mais aussi dans les rejets dans l'eau de certaines usines, par exemple pour la conception du téflon. Il ajoute que les PFAS sont associés à des problématiques en lien avec l'immunotoxicité, par exemple l'exposition aux PFAS va réduire l'efficacité des vaccins. En ce qui concerne les agriculteurs, il explique avoir visité des villages agricoles où tous les agriculteurs avaient un cancer, d'où l'importance pour eux aussi de limiter l'exposition.

Yannick Pétilion répond à la première question sur le plan d'actions. Un plan d'actions devrait normalement avoir des dates où l'action se conclut et où l'on a des résultats probants. Mais il explique que malheureusement, pour la préservation de la ressource, il y a beaucoup de plans qui sont lancés au niveau gouvernemental pour abaisser la consommation de pesticides et qui n'ont malheureusement pas ou peu d'effets. Il précise que les membranes auront un amortissement sur une quarantaine d'années, et qu'il n'y a malheureusement aucun signal qui ferait dire que dans 40 ans, l'eau des rivières sera exempte de pesticides, de PFAS ou de différents polluants.

Pour la question du lien avec les agriculteurs, il explique que ce travail est engagé par le SEDIF avec le projet Terre & Eau 2025, qui concerne les ressources souterraines. Il précise qu'Eau de Paris a une proportion beaucoup plus importante de ressources souterraines ; mais que l'ambition du SEDIF est d'arriver au même point, et de faire des paiements pour services environnementaux (PSE) et donc de rémunérer les agriculteurs sur un résultat d'actions réalisées de baisses d'utilisation de pesticides.

Dina Deffairi-Saissac, déléguée titulaire du SEDIF (commune de Saint-Ouen), se dit surprise du plan d'actions, qu'elle trouve vague et sans date précise. Elle revient sur le débat public durant lequel Luc Strehaiano répétait que le SEDIF n'était pas assainisseur. Elle évoque Eau de Paris qui intervient auprès des agriculteurs pour qu'ils utilisent beaucoup moins de pesticides, et intervient donc sur la qualité de la ressource en amont. Elle estime que le SEDIF ne mène pas d'action conséquente en amont, et va avec les membranes capter des polluants pour les rejeter dans le système.

Léo Landau, de l'association Coordination Eau Île-de-France, souhaite poser deux questions au Professeur Coumoul. Il demande si le rejet du "concentrat" de 15 % ne va pas accroître l'exposome de tous les habitants et si ce rejet est une procédure logique et acceptable citoyennement pour un toxicologue. Il demande ensuite s'il est toujours prévu que l'eau qui sera distribuée aux usagers ne sera pas purement issue du procédé membranaire, mais mélangée avec de l'eau issue de la filière traditionnelle.

Xavier Coumoul indique que pour répondre à la question en tant que scientifique, il a besoin qu'on lui donne des options. En tant que toxicologue, sa recommandation est de diminuer les expositions. Il ajoute qu'il y a d'autres enjeux que le scientifique : économique, sanitaire, des agences, etc. ; ce qui demande une prise en compte globale.

François Leblanc, ingénieur dans le service de l'eau et consultant pour les collectivités locales, estime que l'exposé fait peur en termes de risque. Il demande si la réglementation actuelle n'est pas largement suffisante pour assurer un niveau de risque tout à fait acceptable en matière de santé publique. Il estime que le projet du SEDIF prévoit d'aller bien au-delà de la réglementation actuelle, de faire de l'eau plus pure que pure, plus potable que potable ; et demande à Xavier Coumoul si cela lui paraît justifié sur le plan scientifique.

Xavier Coumoul indique que des pays vont déjà beaucoup plus loin que la France, et cite les PFAS, avec des réglementations actuelles à 100 nanogrammes par litre dans la directive européenne, que des pays du nord de l'Europe considèrent comme beaucoup trop hautes. **Yannick Pétilion** évoque en Suède des obligations de traitement de l'eau souterraine à 4 nanogrammes par litre de PFAS.

Jean-Claude Oliva, de la Coordination Eau Île-de-France, évoque la préservation de la ressource. Il estime qu'avec un projet à plus d'un milliard d'euros, les études qui vont être faites sur la préservation de la ressource vont se chiffrer à quelques dizaines de milliers d'euros ; et donc que le préventif représente pour le SEDIF un engagement d'un dix-millième de l'engagement sur le curatif.

Séquence 1 (suite) - Organisation du projet et calendrier

Coralie Duplan-Giraud, chargée d'études et d'opérations au SEDIF, présente la procédure de mise en concurrence pour la concession de service public 2025-2036, qui s'est tenue en parallèle du débat public, ainsi que le rôle de chaque intervenant dans le cadre du projet. Elle présente ensuite le calendrier détaillé du projet, tout d'abord pour l'usine de Méry-sur-Oise à horizon 2027, puis celles de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne à horizon 2032.

Séquence 2 - Présentation des filières membranaires haute performance

Grégoire Müller de Franciliane, le délégataire du SEDIF à compter du 1^{er} janvier 2025, et Merel de Wildt d'OTV, mandataire du Groupement de conception-construction, présentent les filières membranaires haute performance qui vont être déployées dans les usines. Ils décrivent la technologie choisie, qui conjugue nanofiltration et osmose inverse basse pression, puis présentent les solutions mises en œuvre pour la gestion des consommations énergétiques. Ils reviennent enfin sur les refus membranaires, leur traitement et leur rejet dans les cours d'eau.

Temps d'échange #2

« Ce serait intéressant de savoir si, effectivement, le SEDIF est neutre ou pas dans le milieu naturel » (un participant)

« Est-ce qu'on a le temps, pour la santé des gens, d'attendre le grand soir pour améliorer la qualité de l'eau ? » (Jean-Luc Touly)

Martine Le Bec, pour H2O.net, évoque le coût pour l'environnement du recyclage des membranes. Elle demande quelle est leur durée de vie des membranes, et comment et où elles sont recyclées. Elle demande également aux intervenants s'ils ont des exemples de villes à l'étranger ou en France qui ont déjà déployé l'osmose inverse basse pression. Elle s'interroge également sur l'industrie membranaire, qui n'est pas très développée en France, avec quelques fabricants qui ne travaillent pas pour le secteur de l'eau. Elle demande donc de quels pays cette industrie dépend.

Mme Martin, usagère du SEDIF, évoque le problème d'une eau si douce qu'elle ne rincera plus, et se demande si cela imposera des cycles de rinçage supplémentaires à sa machine à laver. Elle évoque ensuite l'artificialisation des sols induite par la construction, le caractère énergivore du projet, le rejet de polluants supplémentaires, et le prélèvement accru de la ressource en eau qui est pour elle un bien commun. Elle ajoute qu'en octobre 2021, la commission départementale chargée d'évaluer les risques sanitaires et technologiques avait rendu un avis défavorable sur le projet porté par le SEDIF, de production d'une eau osmosée à l'usine d'Arvigny à Savigny-le-Temple. Elle demande enfin si la durée de vie de 25 ans à Méry-sur-Oise nécessitera de réinvestir un milliard d'euros tous les 25 ans.

Grégoire Müller explique avoir beaucoup de références sur ce type de procédés, c'est-à-dire les deux types de membranes qui vont être mélangées : celles d'osmose inverse et celles de nanofiltration. Il ajoute que cela s'est déjà fait sur certaines installations de grande taille, pas en France, mais à l'étranger. Il ajoute que Veolia a beaucoup de références sur l'osmose inverse en dessalement d'eau de mer, sur la nanofiltration à Méry-sur-Oise, et qu'il a la capacité de maîtriser la conjugaison de ces deux procédés. Pour l'eau douce, sur des usines de cette taille, l'entreprise a des références aux États-Unis et à Taïwan.

En ce qui concerne les fournisseurs de membranes, il indique qu'il y en a plusieurs, et que ces procédés ont vocation à se développer de plus en plus. Il ajoute que les développements sur les membranes évoluent, que ce soit en osmose ou en nanofiltration, et il pense que les membranes qui seront proposées dans 10 ans auront peut-être évolué et pourront aussi répondre à d'autres problématiques. Il ajoute que la durée de vie des membranes est au minimum de 7 à 8 ans. Il faut donc faire l'analyse de leur cycle de vie, et les inscrire dans des filières de reconversion, et c'est ce que Franciliane prévoit de faire en les transformant en combustibles solides de récupération. Il précise que les 25 ans ne correspondent pas à la durée de vie de l'usine de Méry-sur-Oise : celle-ci existe depuis 25 ans durera encore des dizaines d'années. Ce sont les membranes qui ont une durée de vie de 8 ans, au bout desquels il faudra les changer. Il ajoute qu'aujourd'hui, l'industrie de la conversion de la membrane pour en faire une autre membrane, réutilisable sur la même usine, n'existe pas.

Concernant les contraintes d'une eau adoucie pour les usagers, il précise qu'abaisser la dureté de l'eau permet d'améliorer la durée de vie des appareils.

Merel de Wildt précise au sujet des micropolluants qu'il n'y aura pas de rejet pas de polluants supplémentaires au milieu récepteur. Au contraire : la fraction supplémentaire qui sera prélevée, puis rejetée, bénéficiera du traitement sur l'usine existante ; et tout ce qui est ajouté par la filière membranaire haute performance est traité dans le traitement des refus membranaires. En ce qui concerne la consommation électrique, elle précise que la nouvelle filière va effectivement consommer de l'électricité et générer un surplus de consommation électrique au niveau de la filière de traitement. Elle ajoute que d'un point de vue plus global, en prenant en compte les bénéfices chez l'utilisateur, cela vient se compenser.

Dina Deffairi-Saissac évoque le taux d'abaissement de 15-20 % annoncé pour certains polluants, et estime que ce qui va être capté va être traité à minima. Concernant les membranes, elle estime que le recyclage n'existe pas, que la durée de vie est relativement courte, et qu'il y a une dépendance aux technologies étrangères. Elle affirme également qu'il n'est pas possible de dire que la surconsommation se compense grâce à quelques panneaux photovoltaïques. Elle affirme qu'il y aura une surconsommation électrique de l'ordre de 15-20 %, et demande donc, au vu du prix de l'énergie, quelle sera la consommation de chacun des sites au total, et quelle surconsommation cela va générer site par site.

Jean-Claude Oliva a l'impression d'être toujours sur une boîte noire sur le fonctionnement des membranes. Il évoque la nanofiltration et l'osmose inverse basse pression, et demande comment cela fonctionne précisément, si le traitement se fera en série ou en parallèle, si toute l'eau passe par l'osmose inverse basse pression ou seulement une partie, avec une partie passant uniquement par la nanofiltration. Il estime qu'il n'est pas possible que toute l'eau passe en osmose inverse basse pression et en nanofiltration, sinon, au bout du compte, l'eau serait déminéralisée.

Grégoire Müller explique que le chiffre de 15 % d'abattement mentionné était l'abattement de ces micropolluants sur les refus membranaires : les refus membranaires qui font l'objet de ce surprélèvement passent par la filière classique. Sur la filière classique, il bénéficie d'un abattement épuratoire de 15 à 20 %, par exemple sur les PFAS. Il précise que l'eau qui sort des membranes va quant à elle être épurée à 95 % environ en micropolluants. Il explique qu'effectivement, après le passage sur le traitement proposé, les polluants repartent dans le milieu naturel, mais de la même façon qu'ils repartent au milieu naturel dans la situation actuelle, après être passé dans le corps de l'utilisateur. Sur les consommations électriques, il précise qu'un bilan énergétique de ces nouvelles filières a été fait, et qu'il a été confronté aux études menées par le SEDIF pour évaluer le gain énergétique qui serait fait chez l'utilisateur.

Luc Strehaiano précise que le SEDIF a fait réaliser deux études par des cabinets extérieurs, et que celles-ci ont conclu que les économies d'énergie faites chez les usagers compensaient largement la surconsommation, qui est de 80 % à l'échelle des usines de production concernées.

Grégoire Müller ajoute que le SEDIF a demandé au délégataire de prendre des engagements sur ces consommations électriques, afin de pouvoir garantir ce bénéfice énergétique global.

Dina Deffairi-Saissac insiste pour savoir combien consomme actuellement chaque usine, et combien consommera à terme chaque usine.

Grégoire Müller n'a pas les chiffres précis, mais rappelle les indications données par Luc Strehaiano, avec un bilan global de surconsommation de l'ordre d'une centaine de GWh par an en lien avec les filières membranaires, contre un gain énergétique estimé par les études menées à 120-130 GWh.

Il répond ensuite à la question sur le mélange, en expliquant qu'il s'agit de filières hybrides : elles contiennent à la fois de l'osmose et de la nanofiltration. Il explique que la gestion des flux entre l'osmose inverse et la nanofiltration permet un abattement global avec des sels minéraux dans l'eau traité.

Merel de Wildt explique qu'il y aura des rangées de membranes. Sur le procédé, il y aura trois étages, avec pour chacun un groupe de membranes. L'eau va d'abord arriver sur le premier étage, qui sera par exemple de l'osmose inverse. Ensuite, le refus membranaire sera récupéré et va transiter vers un deuxième étage. Ensuite, les différentes sorties de perméats des différents étages seront mélangées. Elle explique que c'est l'ensemble qui va permettre d'atteindre la bonne minéralisation, mais qu'il n'y aura pas de mélange avec de l'eau qui ne serait pas passée par la filtration membranaire.

Un participant rappelle que selon la définition de l'osmose inverse qui avait été donnée, c'était de l'eau pure qui était obtenue en sortie. Il estime qu'il ne s'agit donc plus d'osmose inverse.

Merel de Wildt précise qu'il s'agit bien là de l'objet de la filière hybride, avec à la fois osmose inverse et nanofiltration.

Monsieur Tournesac, habitant Versailles et chauffagiste, revient sur la dureté de l'eau prévue entre 7 et 8. Il estime qu'il va falloir informer les usagers, parce qu'actuellement, pour la plupart des chaudières, la dureté d'eau minimale autorisée est de 7. Il ajoute qu'en dessous d'un certain seuil, l'eau devient corrosive. Il explique que la SEOP, qui distribue l'eau à Versailles, fournit de façon semestrielle des informations sur la dureté de l'eau, et que la dureté est descendue de 36 à 20, et est donc relativement calcaire, mais douce. Il estime que le seuil visé par le SEDIF est trop bas.

Un participant estime qu'il s'agit là d'une rhétorique habile, et qu'heureusement que le SEDIF ne va pas rejeter dans le milieu naturel plus de polluants qu'il n'y en avait avant et qu'il va enlever le phosphore. Il ajoute qu'il aurait été souhaitable d'épurer quelque chose. Il revient sur l'argument selon lequel cela ne serait pas grand-chose face aux flux des cours d'eau, et ajoute que chaque agriculteur accusé de déverser des pesticides, ne représente aussi individuellement pas grand-chose. Il demande si le SEDIF dispose d'une étude montrant qu'il se situe sous la moyenne des exploitations agricoles qui rejettent les pesticides ; afin de savoir s'il est ou non neutre dans le milieu naturel.

Philippe Dupraz, usager du SEDIF et membre de l'industrie de l'eau, revient sur le traitement spécifique des refus membranaires qui a été évoqué. Il indique que ces refus peuvent contenir des détergents, des eaux de lavage, et du phosphore. Il demande s'il est possible de préciser, pour chacune des usines, en quoi consistent ces traitements.

Luc Strehaiano indique qu'en ce qui concerne la dureté de l'eau, il y a des régions en France comme dans les Alpes sans aucun calcaire dans l'eau, avec donc une eau très douce, et où l'on se chauffe avec des chaudières. Il ajoute que l'objectif est de descendre à 10. Il rappelle que ces questions s'étaient posées au moment de la mise en service de Méry-sur-Oise, avec des questions sur la tenue des conduites avec l'adoucissement de l'eau, et que tout s'est bien passé suite à une phase de test à Auvers-sur-Oise.

Merel de Wildt revient sur la question de la corrosion, et précise qu'il y aura plusieurs indices techniques qui seront calculés pour l'eau distribuée, afin de toujours se situer dans la bonne gamme et assurer que l'eau n'est pas corrosive. Concernant les rejets, elle précise que la fraction supplémentaire prélevée ne bénéficie d'aucun traitement en plus, mais qu'elle passe tout de même sur la filtration existante, et qui retient une part des micropolluants. Elle évoque enfin les comparaisons avec les agriculteurs et indique ne pas avoir les informations pour répondre. Elle ajoute qu'au moment du dossier d'autorisation environnementale, des études vont être menées pour étudier l'impact sur le milieu récepteur et s'assurer d'être bien en-dessous des niveaux d'acceptabilité, et donc conforme à ce que le milieu récepteur peut recevoir.

Grégoire Müller explique qu'en ce qui concerne les filières de traitement, il ne rentrera pas dans le détail des différences entre les usines, mais précise que la conception des procédés pour abattre les différents intrants est en cours. Il ajoute que le but est de pouvoir soumettre un dispositif dans le cadre des dossiers d'évaluation environnementale, dans le cadre des doctrines des services de l'État, de la police de l'eau, des services des milieux aquatiques, etc.

M. Robichon, usager, ingénieur et engagé politiquement à Neuilly-Plaisance, à proximité de l'usine de Neuilly-sur-Marne, revient sur les chiffres donnés de 90 % des micropolluants retenus, mais on aussi d'une eau reminéralisée à un taux entre 8 et 10. Il estime qu'il y a forcément une combinaison entre la nanofiltration et l'osmose inverse de l'ordre d'un à deux tiers, avec un tiers de l'eau dans laquelle les micropolluants continuent de passer. Ce taux ne correspondrait donc pas aux 90 % annoncés. Il évoque ensuite l'acide trifluoroacétique (TFA) et demande s'il est vraiment retenu à 90 %.

Jean-Luc Touly de Wissous, ancien délégué titulaire SEDIF et ancien salarié licencié puis réintégré par Veolia, s'adresse aux détracteurs. Il évoque l'histoire de la filtration de l'eau, et le fait qu'à chaque fois que les systèmes ont été améliorés, se sont posées ces questions du doute et de la rentabilité de l'entreprise ayant le marché. Il ajoute qu'historiquement, la question de la pollution a été dans le même sens, et que cela fait des décennies qu'il entend qu'il faut lutter contre l'agriculture intensive est responsable de pollution ; mais qu'il faudra encore des décennies pour que le grand soir arrive et qu'il n'y ait plus de pollution. Il estime nécessaire, pour la santé des usagers, d'améliorer la qualité de l'eau et de faire évoluer les normes de potabilité sans attendre.

Merel de Wildt précise que l'eau ne va pas être reminéralisée. Elle explique que cela est réalisé par le fait de tout passer par les membranes, et ajoute que cette combinaison de nanofiltration et d'osmose inverse permet au contraire de maximiser l'abattement des micropolluants.

Grégoire Müller insiste sur le fait que la nanofiltration n'est pas une sous-membrane, et a une rétention très performante sur beaucoup de micropolluants.

Séquence 3 - Financement du projet, opinion des usagers et concertation continue

François-Xavier Fourneyron, directeur des Finances au SEDIF, revient sur la stratégie globale d'investissement du SEDIF, puis présente le schéma et la stratégie de financement du projet. Il explique ensuite l'impact estimé sur le prix de l'eau.

Sandrine Meynier, chargée de mission relation aux usagers au SEDIF, présente les études lancées afin d'évaluer les impacts du projet pour les usagers, et revient sur l'acceptation du projet par les usagers d'après les enquêtes menées par le SEDIF. Elle présente ensuite le dispositif de concertation continue qui va être déployé par le SEDIF.

Temps d'échange #3

« Quand vous envisagez une augmentation du prix de l'eau comme celle-ci, je vous assure que le pouvoir d'achat, c'est un problème » (Jacky Bortoli)

« Comment expliquez-vous que l'agence de l'eau Seine-Normandie, pour laquelle l'usager cotise aussi largement, et qui finance beaucoup de choses qui sont très éloignées de l'eau ne donne pas un kopeck sur ce projet ? » (Jean-Michel Sicot)

Jacky Bortoli, conseiller municipal de Grigny revient sur l'augmentation du prix de l'eau et insiste sur le problème actuel du pouvoir d'achat, ce qui constitue selon lui la principale critique à adresser au projet. Il remercie le Premier Vice-Président, Luc Strehaiano, de ne pas avoir déployé l'osmose inverse dans l'usine d'Arvigny. Il estime ne rien avoir appris lors de cette réunion et ne pas avoir eu de réponse. Il félicite néanmoins le SEDIF de chercher des solutions, mais insiste sur le fait que l'État devrait être autour de la table, et qu'il s'agissait là d'une des conclusions principales du débat, or ce n'est pas le cas, et le SEDIF ne peut pas répondre à toutes les questions. Il estime que la pertinence du choix n'est pas encore garantie. Il indique laisser à disposition des garantes deux documents, auxquels le SEDIF devra répondre. Il ajoute n'avoir pas entendu lors de cette réunion la moindre parole optimiste sur la question de la ressource en eau, alors qu'il s'agit de l'outil, du chiffre d'affaires du SEDIF.

Jean-Michel Sicot demande au SEDIF pourquoi sur un tel projet d'un milliard d'euros, l'agence de l'eau Seine-Normandie ne finance-t-elle rien, alors que les usagers cotisent largement pour celle-ci et qu'elle finance beaucoup de choses qui sont très éloignées de l'eau.

Dina Deffairi-Saissac demande comment le délégataire va amortir en 12 ans un investissement si conséquent, sachant que l'investissement du système membranaire se fera sur 40 ans. Elle demande quel sera le prix du m³ en 2025 puis en 2036. Elle demande enfin si, lors du débat mobile, le SEDIF a sollicité ses usagers en indiquant que le projet coûterait à peu près 3 milliards d'euros, et qu'il serait financé par les usagers.

François-Xavier Fourneyron précise que sur les 3 milliards d'euros évoqués, 1,9 milliard n'ont rien à voir avec le projet. Il rappelle que la seule recette du SEDIF est celle de la vente d'eau. Il explique qu'effectivement, le SEDIF ne touche quasiment rien en termes de subventions de l'Agence de l'Eau, mais il invite les participants à consulter le programme qui vient d'être voté et va démarrer en 2025, et à constater la part réservée à l'eau potable par rapport à l'assainissement. Il ajoute que deux redevances de performance vont sortir au 1^{er} janvier 2025 avec des coefficients de modulation, et qu'il attend de voir les évolutions pour les différents acteurs de l'eau potable. Il insiste sur le fait que ce n'est pas le SEDIF que l'Agence de l'eau ne soutient pas, mais l'eau potable au global.

Sandrine Meynier indique que le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2025 sera calculé avec les derniers indices disponibles mi-décembre et sera donc bientôt communiqué ; et qu'il devrait être légèrement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Elle ajoute qu'avec le projet, le prix sera d'environ 40 centimes de plus par m³.